



40^{ème} Rallye du Sor

« Virada Aniversari »

Bulletin d'inscription

Date limite d'inscription : **Samedi 24 août 2019**

– Limité à 20 véhicules –

Nom de l'équipage :

CONDUCTEUR 1:

Renseignements

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone portable :

Date de Naissance :/...../.....

Email (/!\ Obligatoire /!\):@.....

Attestation

1 - J'atteste participer au rallye sous ma seule responsabilité, à mes risques et périls et décharger de toute responsabilité l'organisateur et toutes personnes mandatées par lui pour l'organisation ou la promotion de la manifestation, ainsi que les autres participants à cette dernière, pour tous dommages corporels ou matériels, que je viendrais à causer ou qui me seraient causés du fait de ma participation à cette manifestation. Tous les membres d'un équipage, ayant le permis de conduire, peuvent être amenés à piloter le véhicule inscrit. Je m'engage à respecter la législation en vigueur concernant la consommation d'alcool, stupéfiants et médicaments. L'organisateur ne pourra en aucun cas être responsable si je venais à commettre une infraction. J'atteste être détenteur du permis de conduire que je certifie être toujours valide et ne faire l'objet d'aucune suspension. Je transmets à l'organisateur une photocopie dudit document. J'aurai mon permis avec moi le jour de la manifestation. J'atteste avoir pris connaissance du règlement du rallye, en avoir reçu copie, et m'engage à m'y conformer strictement.

2 - Je déclare que l'utilisation du véhicule engagé à cette manifestation est couverte par une assurance dans les conditions légales en vigueur, et notamment qu'elle inclut les personnes transportées. A cet effet, je communique à l'organisateur une photocopie de mon attestation d'assurance (carte verte) que je certifie être en cours de validité, ainsi qu'une photocopie du certificat d'immatriculation (carte grise). J'aurai ces deux documents avec moi le jour de la manifestation. Je certifie que tous les renseignements indiqués sur la présente sont rigoureusement exacts.

Fait sur l'honneur, le _____. Signature

EQUIPAGE

Composition

Equipage	Nom et Prénom	Numéro de téléphone	Date de naissance
Conducteur 2			
Passager 3			
Passager 4			
Passager 5			

DROIT A L'IMAGE

Reportage photo – droit à l'image

Dans le cadre de nos activités, nous réalisons des photographies ou des enregistrements vidéo. Nous pouvons être amenés à utiliser ces images et enregistrements pour illustrer notre communication sur différents supports d'informations : affiches, site web du foyer, plaquettes, article de presse... Nous nous engageons à n'utiliser ces photographies et enregistrements que dans le cadre de la communication et la promotion de nos activités.

Je donne mon accord au : **FOYER DE CAMBOUNET SUR LE SOR**

Pour la réalisation et la diffusion de photographies ainsi que d'enregistrements vidéo de mon enfant et/ou de moi-même :

Equipage	Autorisation (entourer une mention)	Date et Signature (avec mention « lu et approuvé »)
Conducteur 1	Oui Non	
Conducteur 2	Oui Non	
Passager 3	Oui Non	
Passager 4	Oui Non	
Passager 5	Oui Non	

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre participation. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au foyer de Cambounet sur le Sor.

FRAIS DE PARTICIPATION

Tous les membres des équipages participant au Rallye sont automatiquement inscrits au buffet du soir.

Tarif Participants Rallye : -20 € par personne (JOURNEE+BUFFET tout compris)

Des membres de la famille et/ou amis peuvent se joindre à vous (dans la limite des places disponibles) pour la soirée.

Tarif personnes additionnelles à la soirée : -10 € par personne (APERITIF+BUFFET tout compris) Gratuit pour les moins de 12 ans.

Frais Participants Rallye	(NBRE) _____ x 20 € = _____ €
Frais personnes additionnelles Soirée	(NBRE) _____ x 10 € = _____ €
TOTAL	_____ €

Merci de retourner ce bulletin complété et accompagné des documents suivants :

- Photocopie de la pièce d'identité recto/verso du Conducteur 1.
- Photocopie du permis de conduire du Conducteur 1.
- Photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule
- Photocopie de la carte grise du véhicule.

ainsi que du **règlement par chèque à l'ordre du Foyer de Cambounet sur le Sor**
à l'adresse ci-après :

M. Lucas Bardes – Commission Rallye – 5 saint Laurent – 81580 Cambounet sur le Sor

Numéros à contacter pour informations supplémentaires :

Florent MARTY (06-78-42-43-57) – Lucas BARDES (06-05-05-96-96)

REGLEMENT DU RALLYE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

- L'Association « Foyer de Cambounet sur le Sor », organise le samedi 31 août 2019 un rallye touristique.
- Le but du rallye consiste à trouver les différents indices liés aux événements, curiosités, monuments ou personnalités qui font la richesse du patrimoine touristique et historique du département du Tarn et qui guideront les équipages sur nos routes.
- Il y a 5 étapes. La distance à parcourir pour répondre à toutes les énigmes est d'environ 110km
- Le présent règlement est établi par la Commission Rallye de l'Association.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ce rallye est ouvert à tous, chacun peut former un équipage composé de quatre (4) ou cinq (5) personnes en fonction des caractéristiques du véhicule enregistré. Cependant, la plupart des épreuves sont prévues pour 4 joueurs. Dans ces différents cas, le 5ème joueur de l'équipage pourra se retirer s'il ne souhaite pas participer à l'épreuve.
- Les membres de la Commission Rallye de l'Association ne peuvent pas participer.
- Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte mais devront être munis d'une autorisation parentale.
- **Les véhicules acceptés sont les voitures uniquement. Deux roues interdits.**
- **Le droit d'inscription est fixé à : 20€ par personne.**
- L'inscription se fait : par courrier à l'adresse suivante :
M. Lucas Bardes – Commission Rallye – 5 saint Laurent – 81580 Cambounet sur le Sor
- L'inscription n'est valide qu'après réception du règlement daté et signé et du bulletin d'inscription complété de l'autorisation parentale pour les mineurs.
- Règlement uniquement par chèque postal libellé à l'ordre du Foyer de Cambounet sur le Sor. Clôture des inscriptions le **samedi 24 août 2019 à 20h**.
- A l'issue de cette date, aucun remboursement ne sera fait sauf en cas de circonstances particulières et sur présentation d'un justificatif. L'Association devra être avertie le plus rapidement possible.
- Le déjeuner du midi n'est pas compris dans l'inscription. Chaque participant apportera son pique-nique.
- L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter les règles du Code de la Route et le conducteur doit être en règle avec son permis de conduire.
- Le Foyer de Cambounet sur le Sor décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir. Quelques règles de courtoisie ... Nous sommes tous des éco citoyens, merci de respecter l'environnement. En cas d'abandon du rallye, merci de prévenir les organisateurs au numéro de téléphone indiqué sur la fiche d'identification remise le jour de la manifestation.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU RALLYE

- **Chaque concurrent devra être déguisé (aucun thème imposé).**
- Présentez-vous avec l'équipage au complet à 7h30 (sous réserve de modifications) au stade de foot de Cambounet sur le Sor où se fera l'enregistrement.
- Munissez-vous de :
 - vêtements de rechange pour la soirée
 - pique-nique pour le déjeuner
 - maillot de bain + serviette
 - pièce d'identité
 - tout le nécessaire du parfait « rallyeman » (stylo, règle, boussole, GPS, cartes....).
- Un briefing de l'ensemble des participants autorisés à prendre le départ sera organisé avant le départ de la première voiture.
- Des vestiaires/douches seront à votre disposition en fin de journée.
- La remise des prix, l'apéritif et le buffet clôtureront la journée.

ARTICLE 4 : LES POINTS TOTALISES

- Le rallye touristique n'est pas une course de vitesse. L'équipage gagnant est celui qui a totalisé le plus grand nombre de points dans les différentes étapes.

- En cas d'ex æquo, les gagnants seront départagés par des questions subsidiaires.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de son inscription, le participant se verra remboursé comme suit :

- 100% des sommes versées pour toute annulation intervenant avant le samedi 24 août 2019.
- Il n'y aura ni annulation ni remboursement en cas de mauvais temps.

ARTICLE 6 : RECLAMATIONS

- Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération.
- Par contre, des suggestions seront reçues pour les éditions suivantes.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLES DE CONDUITE

Véhicule autorisé : toute voiture conforme au code de la route. Chaque équipage devra comporter au minimum deux adultes munis de leur permis de conduire. La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement. Le port de la ceinture est obligatoire (pour les véhicules équipés) tout au long du rallye tout comme le respect des limitations de vitesse. Le rallye touristique automobile n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, les équipages sont tenus de respecter le code de la route. Un itinéraire établi contribue au déroulement du rallye et à l'orientation des participants. Les organisateurs présents sur le parcours mais aussi les participants disposeront des numéros de téléphone nécessaires à contacter en cas d'urgence.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

En aucun cas les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye, survenus au cours de celui-ci ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye. Tout abandon en cours de rallye ne pourra donner lieu à un remboursement total ou partiel. L'équipage qui décidera d'abandonner en cours de rallye devra aussitôt en informer les organisateurs du rallye par téléphone. De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble de l'Association et engagent leur propre responsabilité civile et pénale. Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés, ou dont le comportement va à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par la Commission Rallye de l'Association. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'engagement, en fonction :

- des dossiers complets ou non,
- du nombre maximum d'engagements, limité à 20 voitures composées chacune de 4 personnes minimum.

ARTICLE 9 : PRINCIPE DU RALLYE

- Navigation

Le parcours est tenu secret jusqu'au moment du départ. La navigation débute alors avec une succession d'étapes, nécessitant des arrêts de courte durée. Les départs se feront en cadence pour éviter une trop forte circulation et permettre une meilleure fluidité sur les épreuves !

- Road Book (carnet de bord)

Au départ du rallye le road book sera remis à chaque équipage décrivant le parcours à mener. Les participants y trouveront toutes les indications nécessaires pour trouver leur chemin dans le cadre de l'aventure qui a été imaginée.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les organisateurs du Rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la route et à celles du présent règlement. La participation au rallye automobile implique l'acceptation sans condition du présent règlement.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'organisateur.

Fait à _____, Le _____ 2019. Signature :